

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035
Ariana

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 469 669	2 456 176	2 469 669
Moins: amortissements		(2 408 825)	(2 395 980)	(2 408 115)
Total immobilisations incorporelles	(1)	60 844	60 196	61 554
Immobilisations corporelles		168 670 775	149 329 058	164 388 133
Moins: amortissements		(119 940 248)	(115 268 877)	(117 601 176)
Total immobilisations corporelles	(1)	48 730 527	34 060 181	46 786 957
Immobilisations financières		1 957 790	1 941 134	1 957 790
Moins: provisions		(138 822)	(138 822)	(138 822)
Total immobilisations financières	(2)	1 818 968	1 802 312	1 818 968
Total des actifs immobilisés		50 610 339	35 922 689	48 667 479
Total des actifs non courants		50 610 339	35 922 689	48 667 479
Actifs courants				
Stocks		7 060 457	6 264 344	7 231 721
Moins: provisions		(1 255 897)	(988 897)	(1 108 897)
Stocks nets	(3)	5 804 560	5 275 447	6 122 824
Clients et comptes rattachés		39 398 984	32 126 269	52 921 651
Moins: provisions		(1 801 637)	(1 893 435)	(1 741 637)
Clients et comptes rattachés nets	(4)	37 597 347	30 232 834	51 180 014
Autres actifs courants		46 022 117	49 979 488	16 079 390
Moins: provisions		(3 125 238)	(2 769 247)	(3 125 238)
Autres actifs courants nets	(5)	42 896 879	47 210 241	12 954 152
Placements et autres actifs financiers	(6)	52 002 178	56 003 221	58 002 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 751 194	36 596	3 667 827
Total des actifs courants		141 052 158	138 758 339	131 926 995
TOTAL DES ACTIFS		191 662 497	174 681 028	180 594 474

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Capitaux propres				
Capital social		40 937 600	40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760	4 093 760
Subventions d'investissements		590	15 107	590
Fonds Social		392 527	503 425	335 540
Résultats reportés		59 720 138	44 960 873	44 960 873
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		105 144 615	90 510 765	90 328 363
Résultat de l'exercice		16 897 550	25 229 536	29 833 264
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	122 042 165	115 740 301	120 161 627
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	(9)	1 212 464	635 584	1 172 143
Autres passifs financiers	(10)	9 845 959	9 732 375	9 899 230
Provisions		-	79 735	-
Total des passifs non courants		11 058 423	10 447 694	11 071 373
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	28 374 774	15 958 955	30 941 446
Autres passifs courants	(12)	29 943 585	30 092 871	18 215 858
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	243 550	2 441 207	204 170
Total des passifs courants		58 561 909	48 493 033	49 361 474
Total des passifs		69 620 332	58 940 727	60 432 847
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		191 662 497	174 681 028	180 594 474

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Revenus	(14)	17 028 727	18 616 760	37 602 711
Coût des ventes	(15)	(14 599 798)	(15 542 264)	(31 561 749)
Marge brute		2 428 929	3 074 496	6 040 962
Autres produits d'exploitation	(16)	934 026	681 885	1 281 717
Frais de distribution	(17)	(722 661)	(952 864)	(1 649 948)
Frais d'administration	(18)	(1 631 681)	(1 746 894)	(3 755 890)
Autres charges d'exploitation	(19)	(374 886)	(206 034)	(608 350)
Résultat d'exploitation		633 727	850 589	1 308 491
Produits financiers nets	(20)	1 199 700	945 986	2 092 352
Produits des placements		2 065 401	2 445 297	4 322 570
Produits des participations	(21)	14 098 872	21 748 260	21 748 260
Autres gains ordinaires		157 015	365 329	3 196 632
Autres pertes ordinaires		(306 837)	(86 846)	(13 827)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 847 878	26 268 615	32 654 478
Impôt sur les sociétés	(22)	(950 328)	(1 039 079)	(2 821 214)
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 897 550	25 229 536	29 833 264

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		32 514 634	34 888 882	59 029 599
Intérêts reçus		2 247 420	2 463 487	4 190 768
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		(26 228 258)	(30 211 566)	(50 949 699)
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(23)	(6 512 868)	(4 434 599)	(7 990 991)
Intérêts payés	(24)	(83 969)	(108 181)	(217 162)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 936 959	2 598 023	4 062 515
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(25)	(8 830 588)	(5 210 836)	(10 715 296)
Encaissements sur cession d'immobilisations		124 034	40 868	40 870
Remboursement des sinistres		-	-	2 644 471
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(8 706 554)	(5 169 968)	(8 029 955)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-	-	(12 283 520)
Dividendes et autres distributions reçus		-	-	21 748 260
Remboursement d'emprunts		(97 877)	(276 340)	(494 191)
Encaissement/Décaissement Certificat de dépôt	(26)	6 000 000	(2 000 000)	(4 000 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5 902 123	(2 276 340)	4 970 549
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités	(27)	(49 162)	(61 309)	(72 796)
Variation de trésorerie		(916 634)	(4 909 592)	930 313
Trésorerie au début de l'exercice		3 667 828	2 737 515	2 737 515
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(28)	2 751 194	(2 172 079)	3 667 828

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 juin 2026

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2026		31/12/2025
Revenus et autres produits	17 028 727	Déstockage de production	429 210			
Total	17 028 727	Total	429 210	Production	16 599 517	37 440 586
Production	16 599 517	Achats consommés	8 306 224	Marge sur coût matières	8 293 293	16 774 331
Marge sur coût matières	8 293 294	Autres charges externes	2 706 025			
Total	8 293 294	Total	2 706 025	Valeur Ajoutée Brute	5 587 268	12 073 206
Valeur Ajoutée Brute	5 587 269	Impôts et taxes	39 765			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 003 896			
Total	5 587 269	Total	4 043 661	Excédent brut d'exploitation	1 543 607	4 210 012
Excédent brut d'exploitation	1 543 607	Autres charges ordinaires	3 254 711			
Autres produits d'exploitation	934 026	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 827 691			
Produits des participations	14 098 872	Charges Diverses	16 216			
Produits des placements		Autres Pertes	306 837			
Produits Financiers	3 418 741	Charges Financières	153 639			
Autres gains	157 015	I. S.	950 328			
Total	20 152 261	Total	3 254 711	Résultat des activités ordinaires	16 897 550	29 833 264
Résultat positif des activités ordinaires	16 897 550	Effet négatif des modifications comptables	-	Résultat net après modifications comptables	16 897 550	29 833 264

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 juin 2026

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	14 599 798	8 643 042	2 735 772	1 522 691	1 698 293
Frais de distribution	722 661	63 025	534 374	3 248	122 014
Frais d'administration	1 631 681	29 366	733 750	301 752	566 813
Autres charges d'exploitation	374 886	-	-	-	374 886
I/S	950 328	-	-	-	950 328
	18 279 354	8 735 433	4 003 896	1 827 691	3 712 334

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

Notes aux États Financiers

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.
- Les états financiers intermédiaires ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêté des états financiers annuels les plus récents, soit au 31/12/2025.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillage	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Emballages commerciaux	10%
Matériel informatique	33.33%

La date de départ des amortissements des immobilisations est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporise.

Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

- Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2025	Acquisitions	Reclassement IEC	Cessions	Valeurs brutes au 30/06/2026
Immobilisations incorporelles	2 469 669	-	-	-	2 469 669
Logiciels	2 449 669	-	-	-	2 449 669
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	164 388 133	4 663 052	-	(380 410)	168 670 775
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 681 977	-	-	-	4 681 977
M.M.B & A.A.I	25 773 202	-	1 932 907	-	27 706 109
Matériel et outillage	53 260 387	-	(274 552)	-	52 985 835
Emballages	55 904 467	-	973 016	-	56 877 483
Matériel de transport	4 822 261	157 860	11 136	(380 410)	4 610 847
Immobilisations encours	19 038 545	4 505 192	(2 642 507)	-	20 901 230
Total	166 857 802	4 663 052	-	(380 410)	171 140 444

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeur amortissements au 31/12/2025	Dotation de l'exercice (a)	Cessions	Valeurs amortissements au 30/06/2026
Immobilisations incorporelles	(2 408 115)	(710)	-	(2 408 825)
Logiciels	(2 408 115)	(710)	-	(2 408 825)
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	(117 601 176)	(2 662 316)	323 244	(119 940 248)
Constructions	(3 809 382)	(64 185)	-	(3 873 568)
Matériel et outillage	(46 954 956)	(684 257)	-	(47 639 213)
Matériel de transport	(3 304 034)	(190 077)	323 244	(3 170 867)
M.M.B & A.A.I	(18 731 453)	(848 232)	-	(19 579 685)
Emballages	(44 801 350)	(875 565)	-	(45 676 915)
Total	(120 009 291)	(2 663 026)	323 244	(122 349 073)

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services ont été refacturés au 30 juin 2026 et ont été présentés en déduction du compte dotation aux amortissements pour un montant de 1.042.334DT.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel	64 816	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 138 928	1 122 272	1 138 928
Total brut	1 957 790	1 941 134	1 957 790
Provisions pour dépréciation	(138 822)	(138 822)	(138 822)
Total net	1 818 968	1 802 312	1 818 968

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99% de son capital.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Matières premières	294 888	493 052	270 519
Matières consommables	5 938 950	4 944 782	5 629 024
Gaz fabriqués	826 619	826 510	988 440
Marchandises en transit	-	-	343 738
Total brut	7 060 457	6 264 344	7 231 721
Provision pour dépréciation des stocks	(1 255 897)	(988 897)	(1 108 897)
Total net	5 804 560	5 275 447	6 122 824

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Air Liquide Tunisie Services	34 452 115	26 756 585	47 188 181
Autres clients	4 946 869	5 369 684	5 733 470
Total brut	39 398 984	32 126 269	52 921 651
Provision pour dépréciation des clients	(1 801 637)	(1 893 435)	(1 741 637)
Total net	37 597 347	30 232 834	51 180 014

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges payées ou comptabilisées d'avance	131 960	76 620	1 650
Sociétés du Groupe (a)	8 619 344	6 748 337	7 453 445
Consignations en douane	111 067	110 701	111 067
Produits à recevoir (b)	25 761 717	32 510 513	292 915
Fournisseurs débiteurs	3 417 167	4 133 035	2 964 587
Report TVA	1 994 057	1 125 375	-
Report d'IS	2 152 850	2 899 566	1 864 051
Autres comptes d'actifs courants	3 833 955	2 375 341	3 391 675
Total brut	46 022 117	49 979 488	16 079 390
Provision pour dépréciation des autres actifs	(3 125 238)	(2 769 247)	(3 125 238)
Total	42 896 879	47 210 241	12 954 152

- a) Ce poste enregistre principalement les refacturations des charges du personnel aux autres sociétés non tunisiennes du groupe Air Liquide (Air Liquide IT, Air Liquide Middle East et India Holding, Air Liquide MENA...)
- b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2026 pour un montant de 9.882.950 DT ainsi que les dividendes à recevoir de Air Liquide Tunisie Services d'un montant de 14.098.872 DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	-	1 043	-
Titres de placement	42 002 178	46 002 178	48 002 178
Billet de trésorerie	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total	52 002 178	56 003 221	58 002 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	2 713 462	-	3 631 946
UBCI	29 187	29 608	29 608
Autres établissements bancaires	1 685	2 012	2 011
Caisses	6 860	4 976	4 262
Total	2 751 194	36 596	3 667 827

BILAN – PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2025	Autres variations	Au 30 juin 2026
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social (c)	335 540	500 000	(443 013)	392 527
Résultat reportés	44 960 873	14 759 265	-	59 720 138
Subvention d'investissement	590	-	-	590
Résultat de l'exercice	29 833 264	(29 833 264)	16 897 550	16 897 550
Total	120 161 627	b (14 574 000)	16 454 537	122 042 165

(a) Le capital est divisé en 1 637 504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2026 statuant sur les états financiers de 2025.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	328 104	20,04%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	160 320	9,79%
Total	1 637 504	100,00%

Le résultat par action se présente comme suit au 30 juin 2026

Désignation	Juin. 2026	Déc. 2025	Juin. 2025
Résultat net	16 897 550	25 229 536	29 833 264
Nombre d'actions moyen pondéré	1 637 504	1 637 504	1 637 504
Résultat par action (DT)	10,319	15,407	18,219

(c) Le Fonds Social : Toutes les charges imputées au fonds social sont considérées comme non remboursables.

Fonds social au 01.01.2026	(335 540)
Affectation Résultat 2025	(500 000)
Dépenses non remboursables	443 013
Dépenses remboursables	-
Fonds social au 30.06.2026	(392 527)

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste est entièrement constitué de dettes leasing et s'analyse comme suit :

	Solde au 31.12.2025	Nouveaux emprunts 2026	Remboursements 2026	Reclassements 2026	Solde au 30.06.2026
Dettes Leasing (Non courant)	1 172 143	157 860	-	(117 539)	1 212 464
Dettes Leasing (courant)	192 130	-	(97 876)	117 539	211 793

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Fournisseurs d'exploitation	15 469 708	2 935 862	12 391 696
Fournisseurs d'immobilisation	1 206 904	2 059 798	2 240 571
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	7 636 181	9 093 857	7 268 900
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	4 061 981	1 869 438	9 040 279
Total	28 374 774	15 958 955	30 941 446

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges à payer (a)	8 601 261	12 232 426	11 397 403
C.N.S.S.	867 556	845 136	834 444
Compte courant actionnaires (b)	14 666 633	12 376 289	92 634
Produits constatés d'avance	242 424	139 759	60 405
TVA	-	-	814 217
Société du Groupe (c)	583 754	205 646	201 018
Personnel - rémunérations dues	247 677	-	240 105
Impôts et taxes	308 515	361 014	658 486
Autres créditeurs	4 425 765	3 932 601	3 917 146
Total	29 943 585	30 092 871	18 215 858

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA, ALIT et ALMEIH.

(b) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à payer

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	-	2 208 674	-
Intérêts échus non courus	31 757	30 701	12 040
Échéance Emprunts à moins d'un an	211 793	201 832	192 130
Total	243 550	2 441 207	204 170

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de 2026 pour 17.028.727 DT et pour 18.616.760 DT en 2025.

NOTE 15 : COÛTS DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Achats consommés	8 643 042	10 064 690	20 755 808
Frais de personnel	2 735 772	2 878 789	5 388 732
Amortissements et provisions	1 522 691	1 235 166	3 189 383
Services extérieurs	1 698 293	1 363 619	2 227 826
Total	14 599 798	15 542 264	31 561 749

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Location	29 054	25 793	56 416
Produits divers de refacturations (a)	904 972	641 575	1 196 267
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	-	14 517	29 034
Total	934 026	681 885	1 281 717

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH (société non tunisienne) et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT (société non tunisienne).

NOTE 17 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Achats non stockés	63 025	16 980	31 057
Frais de personnel	534 374	431 385	863 090
Services extérieurs	122 014	480 101	699 980
Amortissements et provisions	3 248	24 398	55 821
Total	722 661	952 864	1 649 948

NOTE 18 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Frais du personnel administratif	733 750	918 737	1 496 673
Services extérieurs	566 813	622 276	1 380 677
Achats non stockés	29 366	20 025	41 515
Amortissements et provisions	301 752	185 856	837 025
Total	1 631 681	1 746 894	3 755 890

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste correspond à la redevance envers Air Liquide SA pour 374.886 DT au 30 juin 2026 contre 206.034 DT au 30 juin 2025 et 608.350 DT au 31 décembre 2025.

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Charges financières	(153 639)	(196 223)	(205 684)
Intérêts débiteurs des comptes courants (*)	(19 717)	(41 562)	(64 397)
Intérêts des emprunts (*)	(83 969)	(56 406)	(112 908)
Pertes de change	(49 953)	(98 255)	(28 379)
Produits financiers	1 353 339	1 142 209	2 298 036
Intérêts de retard (a)	1 343 474	1 123 744	2 165 891
Intérêts créditeurs des comptes courants	-	8 135	73 190
Gain de change	9 865	10 330	58 955
Produits financiers nets	1 199 700	945 986	2 092 352

(*) : La colonne comparative est retraitée pour des fins de comparabilité

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes à percevoir de la filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2025.

NOTE 22 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 23 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus à la suite de la reconnaissance de dette au titre du contrôle fiscal.

NOTE 24 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 25 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES CERTIFICATS DE DÉPÔT

Au titre du premier semestre 2026, les souscriptions réalisées ont totalisé 198 000 kDT, contre des remboursements de 204 000 kDT. Cette évolution a généré un encaissement net de 6 000 kDT sur la période :

En kDT	Solde au 31/12/2025	Souscription durant 2026	Remboursement durant 2026	Solde au 30/06/2026
Certificat des dépôt	48 002	198 000	204 000	42 002

NOTE 27 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 28 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30.06.2026	30.06.2025	31.12.2025
Banque de Tunisie	2 713 462	(2 208 674)	3 631 946
UBCI	29 187	29 608	29 608
Autres établissements bancaires	1 685	2 011	2 011
Caisses	6 860	4 976	4 262
Total	2 751 194	(2 172 079)	3 667 827

NOTE 29 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

(a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs et le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide Large Industries South Africa	Société du groupe
Air Liquide MENA	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe

(b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Une convention a été conclue le 16 décembre 2025, entre la société Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et la société Air Liquide Large Industries South Africa « ALLISA » avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, portant sur les prestations de supervision, de monitoring et d'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie. Cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat initial conclu le 10 juin 2019 avec la société ALMENA, lequel avait été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 novembre 2019.

En effet, ALLISA a récemment été désignée comme le centre de services partagés responsable de la supervision et de l'exécution de diverses activités opérationnelles. Parmi ces responsabilités, figure la gestion des opérations industrielles de production des gaz de l'air pour les différentes entités du groupe Air Liquide. Dans ce cadre, ALMEIH a envisagé le transfert le contrat à ALLISA. En plus de la prestation de service technique déjà en place, ALLISA assurera également une prestation de technologie industrielle pour la société Air Liquide Tunisie SA « ALT ». Le changement de l'entité facturante de ce contrat n'affectera pas les coûts d'exécution de la prestation. La facturation sera désormais effectuée en dollars américains plutôt qu'en euros. Conformément à cette convention, la société Air Liquide Large Industries South Africa a facturé à la société Air Liquide Tunisie S.A. un montant de 77 mille dollars.

La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 128.590 DT.

- Au cours de l'exercice 2026, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services

pour un montant de 12.654 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 30 juin 2026, à 15.059 DT. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Europe Business Services au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'élève à 776.940 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2026, et figurant parmi les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 782.855 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 777.731 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2026, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.124.931 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 10 novembre 2022. Elle a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 373.337 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 1.958.150 DT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2026, il a été constaté en produit un montant 157.550 Euro soit 531.635 DT.

Le montant global non encore encaissé au 30 Juin 2026 s'élève à 700.013 Euro soit 2.362.125 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide IT des conventions qui se présentent comme suit :
 - Un avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Geode est une des briques clés du programme SIO (Smart Innovation Operations) pour les sites de production primaires et permet d'automatiser un processus qui était auparavant manuel et peu fiable. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.
 - Un avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. AlertIT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. AlertIT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. AlertIT est un produit de la société française Micromedia International (MMI). AlertIT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 2 janvier 2025.
 - Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le conseil d'administration du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « ALIT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc.). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « ALIT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.
- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA au 30 Juin 2026 au titre de ces conventions s'est élevé à 859.147 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Tunisie SA au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'est élevé à 34.575 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2026 s'élève à 468.050 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fourniture et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 21 mai 2003, 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 31 mai 2003, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020.

Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique.

Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total à facturer au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.047.450 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6

octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Specna au titre de cette convention s'est élevé à 88.813 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.044.366 DT, et figure parmi les autres passifs courants.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% sur chiffre d'affaires consolidé du groupe de soudage et gaz. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 191.659 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2026 à 2.236.025 DT et figure parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous-licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondant au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total hors taxes à facturer au 30 juin 2026 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.861.139 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, dont le seul et unique souscripteur est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

Au 30 Juin 2026, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 365.662 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total à facturer à la société Air Liquide Tunisie Services SA au 30 juin 2026 au titre de cette convention s'est élevé à 1.301.807 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au 30 juin 2026 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 41.666 DT HTVA.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2026 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2026 s'élève à 156.130 Euro, soit 526.627 DT.

- Au 30 juin 2026, un montant de 146.881 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 30 juin 2026, un montant de 122.975 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

- Au 30 juin 2026, un solde de 583.754 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie Services».
- Au 30 juin 2026, un solde de 22.069 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte de la société « Air Liquide SPECNA.
- Au 30 juin 2026, un solde de 1.975.175 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services» pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie SA ».

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2026, les engagements hors bilan se présentent comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés		Direction Générale des Douanes				
a) garanties personnelles						
• Caution douanière	1 100		-	-	-	-
Total	1 100					

NOTE 31 : EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture intermédiaire, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2026 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport d'examen limité

Tunis, le 08 septembre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. la Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Air Liquide Tunisie SA, comprenant le bilan établi au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 122.042.165 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 16.897.550 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA arrêtée au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Les commissaires aux comptes

**Conseil Audit Formation
C.A.F**

**F.M.B.Z
KPMG TUNISIE**

Abir Matmti

Mohamed Hzami